

N°31 / 2024

du 12 février 2024

relative à l'évolution des organisations et des maquettes du bloc opératoire IBODE - IBO

La Directrice du Centre Hospitalier de PAU, par intérim

Vu le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.6144-3 et R.6144-40,

Vu le Procès-verbal du Comité Social d'Etablissement complémentaire réuni en date du 31 janvier 2024,

Vu l'avis n°06/2024 relatif au point n°7 : Évolution des organisations et des maquettes du bloc opératoire IBODE - IBO

DECIDE

de valider l'évolution des organisations et des maquettes du bloc opératoire IBODE – IBO.

Fait à Pau, le 12 février 2024

La Présidente du Comité Social d'Etablissement,
par intérim


Marie MESNARD

DESTINATAIRES :

- Registre des Décisions (au Secrétariat de la Direction)
- Intranet / Services / DRH